

JUSTE HENRI DU BOURG DE SAINT POLGUE
DERNIER SEIGNEUR DU CHEYLARD, COMTE DE BRION.

Dans un excellent article paru dans le cahier du Mézenc n° 3, p.14, Michel Riou a retracé l'histoire d'Arcens pendant la Révolution. Le Comté de Brion s'étendait sur de nombreuses communes et parmi elles, Arcens. Il s'avère que notre ami Jacques de Terris, propriétaire de l'ancien château du Cheylard a rassemblé un volumineux dossier sur le dernier seigneur du Cheylard comte de Brion, seigneur d'Arcens qui fut guillotiné à Feurs (et non à Lyon comme le mentionne l'article), le 21 décembre 1793.

Nos lecteurs seront sans doute intéressés de connaître ce curieux personnage. Just Henri du Bourg de Saint-Polgue, marquis de Bozas, comte de Brion, seigneurs d'Empurany, Saint-Félicien, Nozières, Sarras, Le Cheylard, Rochebonne et autres lieux n'eut pas à vivre la Révolution en pays ardéchois mais en raison des intérêts fonciers qu'il y avait, il suivit de très près les événements qui s'y déroulèrent et qui frappèrent assez sérieusement certains de ses biens.

Un point d'abord doit être précisé : le Comte du Bourg de Saint-Polgue n'émigra pas. Comme au cours des années 1790 à 1792, il ne se manifesta pas dans ses propriétés vivaroises, on en conclut qu'il avait quitté le territoire national. Ses mandataires eux-mêmes, hormis celui du Cheylard avec qui il entretenait une correspondance régulière, s'étonnaient de son silence. Il négligea de fournir aux municipalités des communes dans lesquelles il possédait des biens, notamment à Saint-Agrève, Bozas, Empurany, Saint-Félicien, les certificats de résidence attestant sa présence sur le sol français. Il fut, dès lors, inscrit sur la liste d'émigrés de ces communes ce qui entraîna la mise sous séquestre de ses biens et le versement de ses rentes et fermages aux receveurs de l'État

Si le château de La Motte (Accons) fut un jour d'avril 1792 menacé d'être incendié, nous n'avons pas connaissance d'exactions semblables commises au Cheylard et dans les paroisses du Comté de Brion, notamment à Arcens. Il est vrai que l'occupant de la maison du Comte de Saint-Polgue, qui était son ami et son propre filleul, exerçait des fonctions publiques dans la Municipalité de l'époque.

Le Comité de Surveillance du Cheylard fit cependant saisir tous les documents concernant le Comte de Saint-Polgue au moment même où une information fut ouverte contre lui devant le tribunal révolutionnaire de Feurs. Quarante-cinq lettres furent saisies et adressées au Tribunal. La suppression des privilèges, les difficiles recouvrements des fermages amenuisèrent considérablement les finances de Just Henri du Bourg. Il confesse lui-même dès mars 1790 avoir perdu "plus de 15.000 livres".

La convention avait créé les Tribunaux Révolutionnaires. La ville de Feurs, modeste commune du Forez était le chef-lieu du département du Rhône et Loire.

Le Comte de Saint-Polgue fut dénoncé et accusé d'avoir conspiré contre la République. Le 26 Octobre 1793, on perquisitionna en son château. Ses cabinets et ses armoires furent fouillés, des papiers saisis, le "trésor" emporté. Le Comte était seul face à une vingtaine de Sans-Culottes excités et menaçants, conduits par le Citoyen Chartre.

Le 2 Novembre, la guillotine arriva solennellement escortée d'une importante force armée et quatre pièces de canon. On la dressa sur une place proche de l'église. Le 7 Novembre 1793, sous la présidence du Conventionnel Javogue eut lieu l'installation du Tribunal dans l'ancienne Chapelle des Pénitents.

Just Henri du Bourg ne fut arrêté qu'au début de décembre 1793 et placé pendant plusieurs jours, malgré ses 78 ans, dans une pièce où il n'y avait que la paille pour dormir. Il disposa ensuite d'une "petite chambre de malade avec trois hommes pour le garder".

L'instruction de son procès fut conduite avec célérité. La mission du Tribunal "était d'accélérer le jugement des détenus prévenus d'avoir fomenté les contre-révolutionnaires de Lyon avec lesquels ils se sont réunis pour déchirer le sein de la Patrie et tourner leurs armes contre les phalanges républicaines".

Malgré cet objectif très restrictif, les griefs formulés contre Just Henri du Bourg furent multiples et parfois dérisoires, comme celui d'avoir "vécu séparé de sa femme" ... A l'audience le 21 Décembre 1793, les divers témoignages recueillis furent lus et Du Bourg assura lui-même sa défense.

Aucune trace d'assistance d'un avocat La sentence tomba alors, dure et effilée comme la sinistre machine chargée de son exécution. :

"La Comission Révolutionnaire siégeant à Feurs, après avoir pris lecture ... déclare qu'il est évidemment démontré que le sieur du Bourg a cherché à égérer l'opinion publique, qu'il a favorisé le complots liberticides du Lyonnais en annonçant des nouvelles désolantes et sciemment fausses ; qu'il a entretenu des correspondances criminelles ; qu'il a voulu jeter la défaveur sur les assignats en recommandant à ses régisseurs de les refuser ; qu'il a tenté d'avilir la Convention Nationale en calomniant ses opérations les plus précieuses ; qu'enfin l'ensemble de sa conduite annonce un malveillant consommé, un implacable ennemi du régime actuel, un propagateur des principes attentatoires à la Souveraineté du peuple, un véritable conspirateur ;

"Le Condamne à la peine de mort et confisque ses biens au profit de la République. Ordonne que le présent jugement sera exécuté sur l'heure, imprimé jusqu'à concurrence de 1000 exemplaires et affiché partout où besoin sera".

Les décisions du Tribunal Révo-lutionnaire n'étaient susceptibles ni d'appel ni de recours en grâce. L'exécution eut donc lieu le même jour. Telle fut la fin tragique du dernier Comte de Brion, seigneur d'Arcens. Quelques années plus tard, en 1796, ses héritiers sollicitèrent, en application des Lois nouvelles, la restitution de ses biens et ils déclarèrent, dans leur requête, que leur auteur avait été "assassiné révolutionnairement".

Roger DUGUA

Sources :

Archives de Lyon 42 L 177

Archives Privées Fonds Saléon - Terras Le Cheylard